



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/20**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 011-211103015-20260402-DEL202620-DE



L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 26 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Romain TORRECILLA, Raymonde PASTRE-JEANNET, Gérard PEYROT, Arlette LAGRANGE, Yves FABRE, Evelyne GABORIT, Thierry SIRE, Pascale PÉANY, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Lorie PEYROT, Monica MOREIRA, Lionel CONTE.

PROCURATIONS : Pierre CHEVALIER à Laurence CARBOU-MORATO.

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde PASTRE-JEANNET.

OBJET : Désignation d'un représentant de la commune à la commission d'évaluation des charges de Carcassonne Agglo.

Au sein de chaque structure intercommunale dite à fiscalité professionnelle unique telle que Carcassonne Agglo, une commission d'évaluation des charges doit être mise en place conformément à l'article 86 IV de la Loi du 12 juillet 1999 modifiant l'article 1069 nonnies C du Code Général des Impôts.

Dans le cadre de ses travaux, il appartient à la commission d'arrêter une méthodologie d'évaluation ainsi que le montant net des charges transférées par chaque commune au groupement. Cette évaluation, qui doit être validée in fine par la majorité qualifiée (2/3) de l'ensemble des conseils municipaux, permet de déterminer les attributions de compensation de chaque commune.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant auprès de la Commission d'évaluation des charges de Carcassonne Agglo.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Désigne** M. Christine PÉANY, pour représenter la commune au sein de la commission d'évaluation des charges de Carcassonne Agglo.

Elle sera suppléée en cas d'empêchement par M. Raymonde PASTRE-JEANNET.

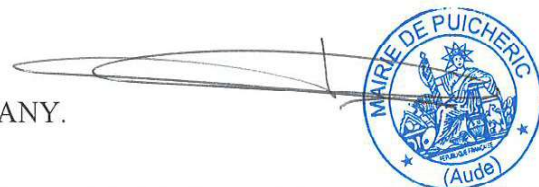
Ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,
Raymonde PASTRE-JEANNET.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 2 avril 2026
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, **sa réception par le représentant de l'Etat** et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.